

# Vers la mise en place d'une zone d'investissement commune au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)

Uniformiser les conditions régissant  
les investissements intra-africains

## RÉSUMÉ VISUEL



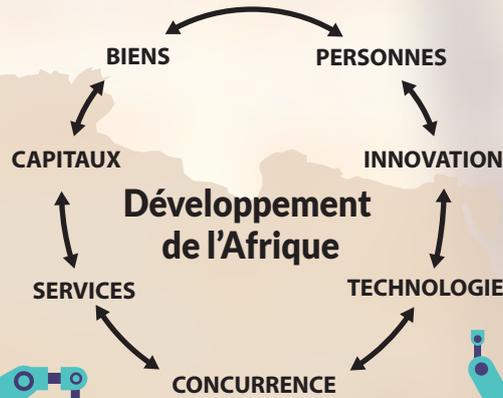
# L'INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER À L'ÈRE DE LA ZLECAf

Investissements responsables qui créent des emplois

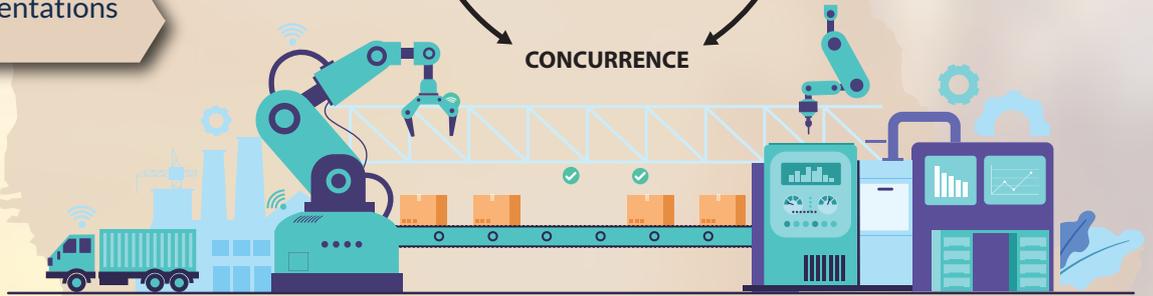
Recettes fiscales à réinvestir dans l'économie locale

Promotion de la responsabilité sociale des entreprises

Respect des réglementations nationales



## IDE



### 2019

- Diminution de 10,3 % par rapport à 2018
- **45,4 milliards de dollars = 2,9 % de l'IDE mondial**
- Les investissements intra-africains dans les services et industries
- Les investissements extra-africains dans les ressources naturelles

### 2020



La montée du protectionnisme et de la concurrence entre les pays désireux d'attirer des capitaux



Le besoin de nouvelles formes de financements



L'Afrique a besoin d'idées originales pour le financement du développement



Le marché africain intégré  
PIB 2 500 milliards de dollars

MARS 2018

- Lancement officiel à Kigali
- 44 États membres de l'Union africaine ont signé l'Accord
- Phase I : Développement des protocoles sur le commerce des marchandises et services, et ceux relatifs au règlement des différends.

MAI 2019

L'entrée en vigueur de la ZLECAf

JUILLET 2019

Lancement de la phase opérationnelle

JANVIER 2021

Le début des échanges en application des règles de l'Accord portant création de la ZLECAf

2021

Phase II et III : Finalisation des protocoles sur l'investissement, la concurrence, les droits de propriété intellectuelle et le commerce électronique

# ASSOCIER L'INVESTISSEMENT AUX QUESTIONS INTERNES



L'investissement est le point d'entrée pour considérer la concurrence, la propriété intellectuelle et la numérisation.



## CONCURRENCE

Des règles de concurrence et de stratégies réglementaires cohérentes peuvent doper et attirer l'investissement pour parvenir à une croissance inclusive et à un développement durable

Moins de **50 %** des économies nationales africaines se sont dotées de lois sur la concurrence et d'autorités efficaces pour les faire appliquer

## DÉTAILS CLÉS DES PROTOCOLES DE LA ZLECAF

### INVESTISSEMENT

Promotion et facilitation globales d'investissement, protection de l'investissement, obligations des investisseurs, et engagements des États

### CONCURRENCE

Une concurrence adéquate et équitable sur tous les marchés continentaux

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Concilier l'attraction des investissements internationaux grâce à un régime de protection et l'encouragement de l'innovation nationale

### COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Promotion du commerce électronique ; adoption et harmonisation des règles sur les transactions numériques, la confidentialité des données et la cybersécurité



## DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les DPI doivent viser à concilier les avantages et inconvénients dynamiques entre l'acquisition de savoirs ou la production d'innovations et la répartition des avantages ou des profits qui en résultent

RÉGIMES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SOLIDES



INNOVATION & TRANSFERT DE TECHNOLOGIES



Attirent plus de **IDE**

Des lois de DPI excessives peuvent freiner l'innovation et l'industrialisation locales et ralentir le développement inclusif et durable



## ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Accélérer la pénétration d'Internet sur le continent est essentiel pour développer une économie électronique

L'administration en ligne est une autre possibilité d'investissement

### LA STRATÉGIE DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE POUR L'AFRIQUE (2020 - 2030)

Un marché numérique continental lié à des politiques industrielles spécifiques

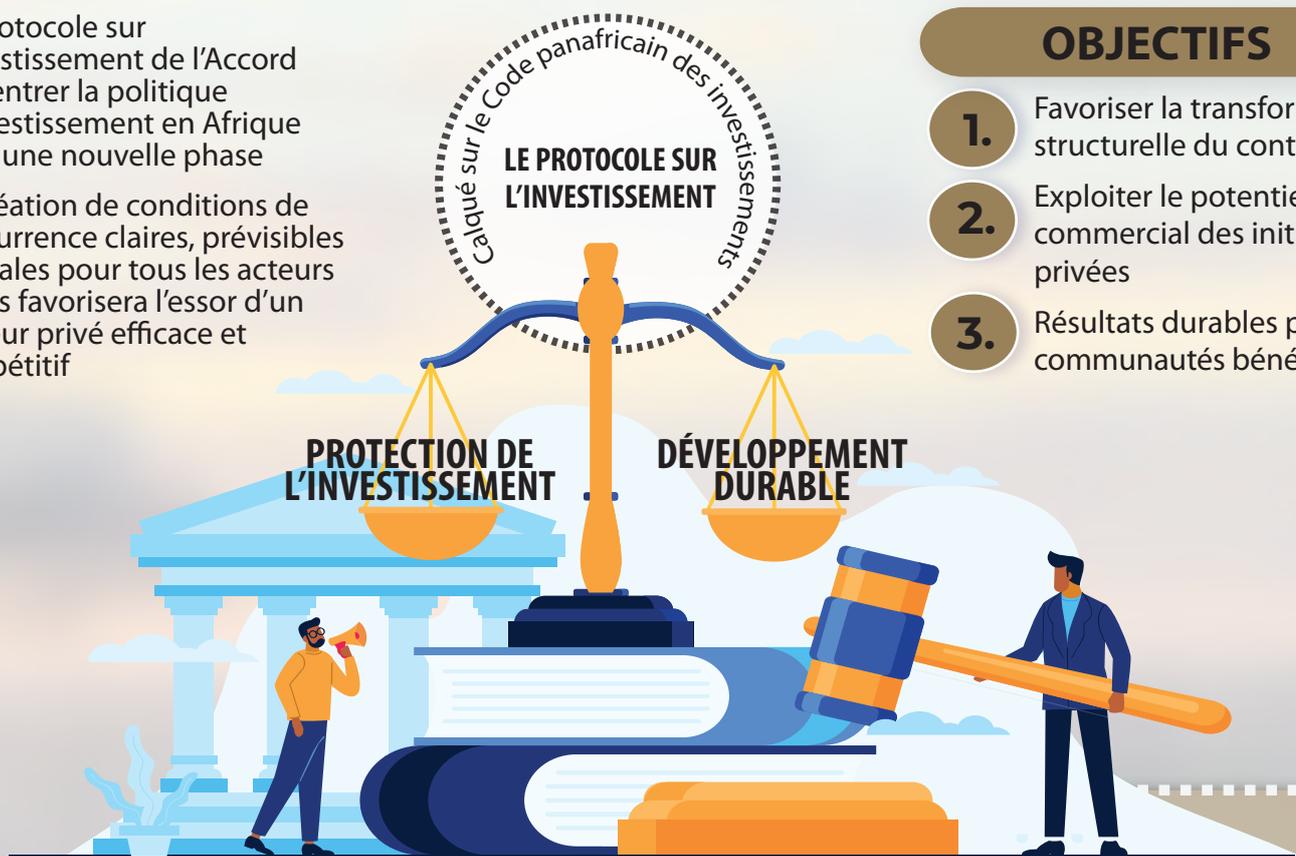
Des économies d'échelle et de faibles coûts de transaction résultant de la dématérialisation

L'intégration et la coopération régionales pour combler le fossé numérique

# LE PROTOCOLE SUR L'INVESTISSEMENT DE LA ZLECAF

Le protocole sur l'investissement de l'Accord fera entrer la politique d'investissement en Afrique dans une nouvelle phase

La création de conditions de concurrence claires, prévisibles et égales pour tous les acteurs privés favorisera l'essor d'un secteur privé efficace et compétitif



## OBJECTIFS

1. Favoriser la transformation structurelle du continent
2. Exploiter le potentiel commercial des initiatives privées
3. Résultats durables pour les communautés bénéficiaires

## PILIERS PRÉCONISÉS POUR LE PROTOCOLE SUR L'INVESTISSEMENT

01.

### PROMOTION ET FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT

Réduire les coûts de transaction liés au recensement des possibilités d'investissement et ceux liés à l'exploitation de ces possibilités

02.

### PROTECTION DE L'INVESTISSEMENT

Renforcer la confiance des investisseurs en réduisant les risques politiques

03.

### OBLIGATION DES INVESTISSEURS

Régir des aspects essentiels du comportement des entreprises, notamment le respect des droits de l'homme, des normes de travail, de la protection de l'environnement et des lois et principes relatifs à la fiscalité et à la lutte contre la corruption

04.

### AUTRES ENGAGEMENTS DES ÉTATS

Garantir des obligations internationales imposées aux États afin d'éviter un nivellement par le bas préjudiciable

## RÈGLES

Les rédacteurs du traité doivent déterminer le lien entre le protocole sur l'investissement de l'Accord et les traités d'investissement régionaux et bilatéraux existants ou futurs

LOI NATIONALE SUR L'INVESTISSEMENT

La source de droit la plus importante et la plus immédiatement applicable aux investisseurs, tant étrangers que nationaux

POLITIQUES NATIONALES RELATIVES À L'INVESTISSEMENT

- Encouragent les investissements étrangers en prévoyant des mesures d'incitation et des garanties en matière de droits de propriété
- Contrôlent l'investissement étranger au moyen de restrictions et d'obligations
- Promouvoient le développement économique

TRAITÉS D'INVESTISSEMENT RÉGIONAUX ET BILATÉRAUX

Le protocole sur l'investissement de la ZLECAF s'appuiera sur l'ensemble des droits et obligations accumulés aux fins de l'intégration dans les communautés économiques régionales (CER) afin de mettre en place un marché unique panafricain

# LE PROTOCOLE SUR LA POLITIQUE DE CONCURRENCE DE LA ZLECAF

L'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires dans le cadre de la ZLECAF offrira des possibilités en matière de concurrence à un marché continental plus large

Commerce ouvert



Politiques d'investissement

## CONCURRENCE

### POLITIQUES DE CONCURRENCE À FAIRE ET NE PAS FAIRE

- ✓ marchés efficients
- ✓ prévention d'abus de la part du marché privé
- ✓ promotion de la concurrence
- ✓ concurrence accrue
- ✓ favoriser l'entrée sur le marché d'entreprises plus efficaces
- ✓ utilisation efficace des ressources
- ✓ promotion de l'innovation
- ✓ croissance économique
- ✓ amélioration du bien-être des consommateurs
- ✗ fixation des prix et des marges
- ✗ restreindre la production pour provoquer une augmentation des prix
- ✗ répartir le marché entre les entreprises
- ✗ boycotter des fournisseurs
- ✗ restrictions exclusives exigeant l'utilisation d'un seul concessionnaire
- ✗ fixation de prix excessifs et de prix abusifs
- ✗ subordination de l'achat d'un produit à l'achat d'autres produits non désirés
- ✗ fusion d'entreprises sur le même marché

La politique de la concurrence doit compléter la politique numérique, et les politiques doivent s'attaquer aux imperfections du marché qui sont aggravées par le commerce électronique

plus de  
**70 %**

des pays africains sont classés dans la moitié inférieure en ce qui concerne la mesure de l'intensité de la concurrence locale et l'existence de bases pour une concurrence fondée sur le marché

**5**  
CER

ont promulgué des lois sur la concurrence, et elles en sont à différents stades de mise en œuvre

Le nombre de pays et territoires africains dotés de régimes de concurrence a augmenté

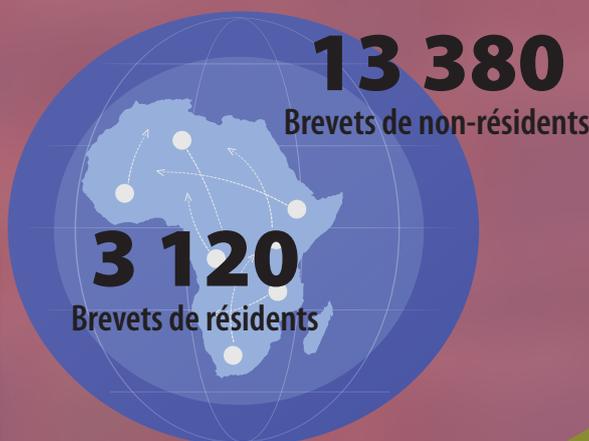
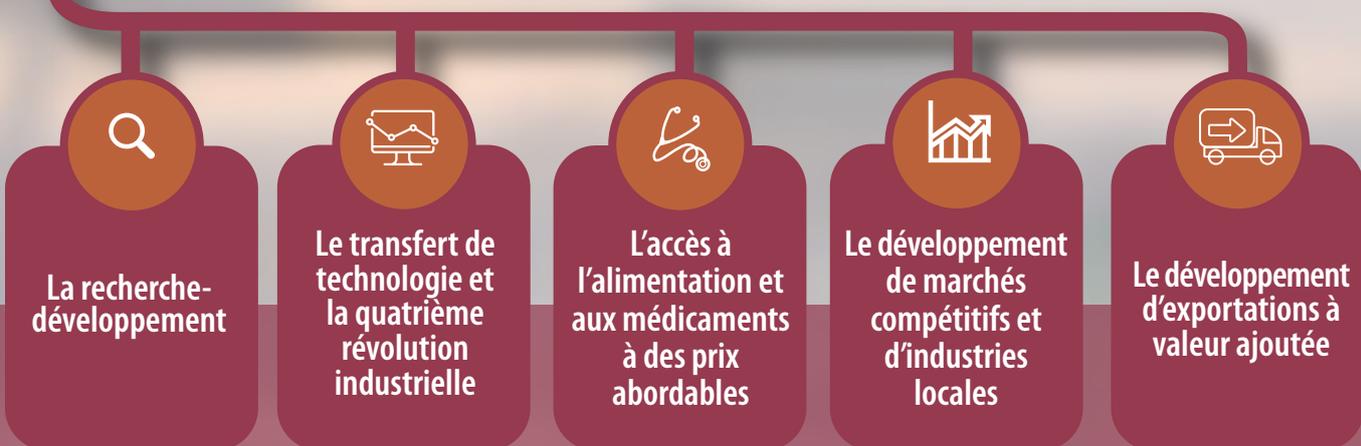


# LE PROTOCOLE SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE LA ZLECAF

Les droits de propriété intellectuelle (DPI) peuvent renforcer ou freiner la concurrence et l'investissement

## RECOMMANDATIONS DU PROTOCOLE

1. Établir un système régional afin d'éviter la fragmentation du marché
2. Mettre en place une plateforme pour des dispositions régionales sur les DPI satisfaisant aux exigences de l'OMC
3. Protéger les intérêts africains dans les domaines des savoirs traditionnels, des ressources génétiques et des expressions culturelles traditionnelles



Les inventions africaines sont généralement liées aux technologies utilisées dans les moteurs, les moteurs électriques, les turbines et les pompes, les machines, la chimie et le génie civil.

Les pays africains doivent dépenser au moins **1% du PIB** sur la recherche et le développement



# L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET L'INVESTISSEMENT

La ZLECAf  
peut  
promouvoir :

Dans le cadre des négociations relatives au protocole sur le commerce électronique de l'Accord portant création de la ZLECAf, les pays africains peuvent arrêter des positions communes sur le commerce électronique et élaborer des réglementations harmonisées en matière d'économie numérique



La protection des consommateurs



Les transactions électroniques



La protection de la cybercriminalité



La protection de la vie privée et des données

## COMMERCE ÉLECTRONIQUE

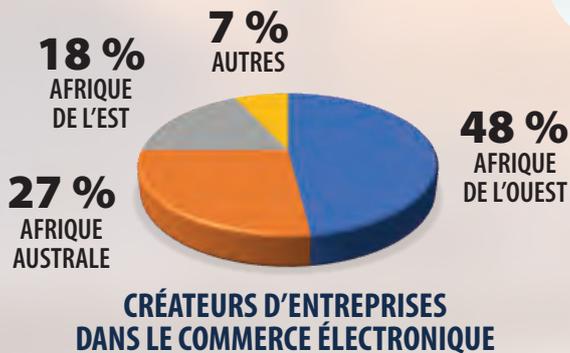


## INVESTISSEMENT

- L'accès généralisé à Internet
- Des cadres législatifs solides
- Des systèmes de paiement et logistiques efficaces



Les pays où le commerce électronique est bien développé attirent généralement l'investissement



Un simple copier-coller en Afrique de modèles de gestion existant dans les pays développés ne fonctionne pas



moins de **50 %**

de la population âgée de plus de 15 ans possède un compte auprès d'un établissement financier ou d'une entreprise offrant des services monétaires par téléphonie mobile



La livraison contre remboursement reste la seule option pour de nombreux acheteurs en ligne, bien que les transferts bancaires et électroniques de fonds soient également de plus en plus utilisés



plus de **50 %**

des acheteurs en ligne en Afrique se trouvent dans trois pays seulement : l'Afrique du Sud, le Kenya et le Nigéria

Le Nigéria est le plus grand marché du commerce électronique, tant sur le plan du chiffre d'affaires que de nombre d'acheteurs

# LES POLITIQUES COMPLÉMENTAIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT



**Les politiques pour les secteurs complémentaires et les secteurs d'accompagnement**

- Complètent les politiques décrites dans les secteurs centraux de l'étude
- Optimisent les résultats positifs
- Minimisent les résultats négatifs

**INVESTISSEMENT**  
Doit établir un lien avec l'investissement dans l'économie numérique



**DÉMATÉRIALISATION**  
Une occasion unique de concevoir une politique commerciale adaptée aux besoins et aux objectifs de l'Afrique en matière de dématérialisation



## POLITIQUE COMMERCIALE

**CONCURRENCE**  
Doit prendre en considération la politique de la concurrence dans un marché où les économies de plusieurs pays sont intégrées



**PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
Doit respecter les droits de propriété intellectuelle (DPI) et leur application partout dans le monde



## POLITIQUE BUDGÉTAIRE

détermine la part du budget consacrée au numérique et les taxes et autres impositions qui peuvent être tirées de chaque activité économique

### POLITIQUE BUDGÉTAIRE



### TECHNOLOGIE NUMÉRIQUE

- Son efficacité et son efficience peuvent être considérablement améliorées grâce à la dématérialisation
- Adaptée à l'investissement elle peut renforcer les liens réciproques avec la politique relative à la propriété intellectuelle

- Peut accroître les recettes budgétaires d'environ **3 à 4 %**
- Peut renforcer les capacités des pouvoirs publics
- Peut favoriser une plus grande discipline budgétaire dans les dépenses publiques

## POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

pour soutenir

### L'INDUSTRIALISATION



- L'industrialisation nécessite d'importantes dépenses en capital pour les actifs productifs
- L'intégration régionale pourrait créer des chaînes de valeur régionales
- Les pays africains doivent aider leurs entreprises de technologies à mettre au point des produits évolutifs

# LA COVID-19 ET L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE

Les conséquences sanitaires sont tragiques pour le continent, mais les répercussions de la COVID-19 vont plus loin

D'après les prévisions de la Commission économique pour l'Afrique, la croissance du **PIB** passerait de **3,2 %** (2019) à **1,8 %** (2020)

Les chocs sur l'offre et sur la demande **réduisent les bénéfices des multinationales**

Des perspectives commerciales incertaines et des **risques** accru

Le FMI a révisé ses prévisions de **croissance du PIB en 2020** pour l'Afrique (hors Afrique du Nord) à **-3 %**

Les investisseurs ont réorienté leurs portefeuilles vers des **actifs plus sûrs**

Les entreprises fonctionnent à **moins de la moitié de leurs capacités**



L'Afrique peut tirer parti de son expérience de la COVID-19 pour mieux se préparer à un monde de plus en plus exposé aux pandémies, aux catastrophes naturelles, aux crises économiques et aux catastrophes environnementales

## POLITIQUES D'INVESTISSEMENT APRÈS LA PANDÉMIE

- 1** L'Afrique doit développer des chaînes de valeur régionales et réduire sa dépendance économique extérieure
- 2** Les politiques d'investissement peuvent jouer un rôle essentiel dans la protection des chaînes d'approvisionnement et la préparation du continent aux crises futures
- 3** La ZLECAf doit être le fer de lance du redressement économique de l'Afrique
- 4** Le protocole sur l'investissement dynamisera les entrées d'IDE en harmonisant les règles et en créant des conditions de concurrence équitables pour les investisseurs
- 5** La COVID-19 a provoqué des changements qui offrent à l'Afrique une occasion unique d'exploiter les avantages du commerce électronique et du passage au numérique